

Parlons d'argent! L'exploitation financière



COMMISSION DES SERVICES
FINANCIERS ET DES SERVICES
AUX CONSOMMATEURS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Avez-vous l'un ou l'autre des problèmes courants suivants?

J'ai du mal à payer mes factures parce que je les trouve difficiles à comprendre.

Je n'ai pas assez confiance pour prendre seul des décisions financières.

Je ne comprends pas les décisions financières que quelqu'un d'autre prend à ma place.

Je fais des prêts ou des cadeaux qui dépassent mes moyens.

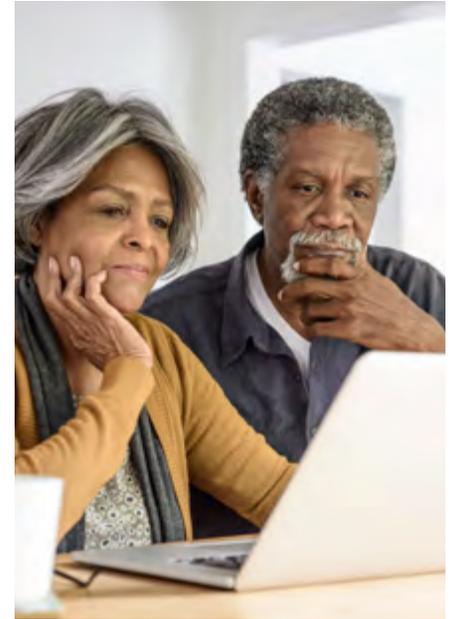
Mes enfants ou d'autres personnes de mon entourage exercent des pressions sur moi pour que je leur donne de l'argent.

Des gens m'appellent ou m'envoient du courrier pour me demander de l'argent.

Quelqu'un a accès à mes compte et en retire de l'argent.

Quelqu'un encaisse ma pension ou mes autres chèques ou assurances sans mon autorisation.

Quelqu'un m'a forcé à lui céder la gestion de mes affaires ou à lui signer une procuration, à vendre ma maison ou à changer mon testament.



Le mandat de la Commission est d'assurer la protection des consommateurs et des investisseurs.

Bien que tout le monde puisse être victime de fraude, d'escroquerie ou d'abus financier, les Néo-Brunswickois âgés de plus de 50 ans sont particulièrement à risque, et les conséquences de victimisation peuvent être encore plus sévères pour ce groupe d'âge.

L'information contenue dans cette brochure est fournie à titre strictement informatif. La Commission n'offre pas de conseils d'ordre financier ou juridique, ni ne recommande aucun de ces produits et services en particulier.